



## Berne revient à la charge avec les déchets sauvages

**Littering** » Imposer à tous les cantons le même tarif d'amendes pour sanctionner une personne négligente qui laisse dans la nature des déchets ou les incinère de manière sauvage? C'est l'idée cachée dans le vaste projet de révision de l'ordonnance sur les amendes d'ordre mis en consultation par le Conseil fédéral jusqu'au 16 août.

Mais n'est-ce pas là une volonté du Conseil fédéral de remettre sur la table le projet balayé par le parlement visant à réprimer le littering ou l'abandon de déchets sauvages, comme vient de le souligner la radio RTS? Pour rappel, le Conseil national avait définitivement enterré ce projet en juin 2016. Il émanait de l'initiative de Jacques Bourgeois (plr, FR) visant à infliger une amende allant jusqu'à 300 francs au contrevenant pris en flagrant délit de jet de mégot ou de canette de bière.

**Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)**, il n'y a aucune volonté de contourner la décision du parlement. «Il ne s'agit pas de sanctionner l'abandon d'un mégot ou d'une bouteille, mais d'un tas de déchets et son incinération en dehors des endroits autorisés, comme des restes de pique-nique», soutient Florian Wild, chef de la division droit à l'OFEV. «Ce n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de littering. Le montant à

payer va jusqu'à 200 francs. Après la fin de la consultation, l'entrée en vigueur pourrait intervenir en 2018.»

Reste que certains parlementaires pensent le contraire. Premier vice-président du Conseil national, Dominique de Buman (pdc, FR) voit dans cette façon de faire un problème institutionnel. «On a l'impression que le Conseil fédéral utilise l'ordonnance pour contourner une décision du parlement, explique-t-il. Il rentre par la petite porte avec ce projet de sanctionner d'une amende l'abandon de déchets sauvages. Ce n'est pas la première fois. En tant que président des remontées mécaniques, j'ai pu observer ce réflexe du Conseil fédéral à vouloir contourner le parlement.»

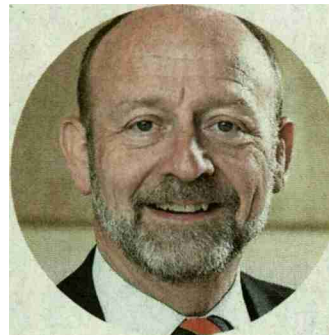
**Pour le Fribourgeois**, cette volonté ne vient pas du Conseil fédéral directement, ni des chefs d'office, mais des «couches inférieures» de l'administration où s'élaborent les projets d'ordonnance.

«Il faut bien s'imaginer qu'il y a des roitelets dans les administrations, ceux qui ont la compétence d'élaborer ces ordonnances et qui, dans l'ombre, n'en font qu'à leur guise; et cela ne va pas, avance Dominique de Buman. A mon avis, les conseillers fédéraux – dans le cas présent, Doris Leuthard – ne peuvent pas regarder chaque virgule. Ils doivent demander à leurs secrétaires généraux

d'être plus vigilants.»

**Faut-il taper du poing sur la table?** Dominique de Buman n'est pas favorable à un veto du parlement par rapport aux ordonnances du Conseil fédéral, comme le souhaite une initiative en cours.

«Il faut que les gens soient honnêtes, plaide l'élu PDC. En tant que 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil national, je vais profiter des entretiens trimestriels de la présidence du parlement avec le gouvernement pour dire que cette façon de faire ne va pas et que le Conseil fédéral doit veiller à ce que ça ne se reproduise pas.» » **PIERRE-ANDRÉ SIEBER**



**«J'ai pu observer ce réflexe du Conseil fédéral de contourner le parlement»**

Dominique de Buman